

Mars
2021



Centre Reine Fabiola

FOYER OCCUPATIONNEL
FOYER DE VIE
FOYER D'HEBERGEMENT

PROJET DE VIE

association sans but lucratif

MAISONS OCCUPATIONNELLES REINE FABIOLA
HEBERGEMENT REINE FABIOLA

455 rue de Neufvilles - B -7063 NEUFVILLES (BELGIQUE)

Tél. 00.32.67.33.02.25 - Fax. 00.32.67.33.38.32 - direction@centrereinefabiola.be

www.centrereinefabiola.be

Le Projet de Vie

Selon la définition de l'ANESM (Agence nationale française de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux), le Projet de Vie est l'organisation :

- du droit à un accompagnement adapté aux particularités du bénéficiaire, à ses besoins, à ses aspirations, à l'évolution de sa situation, en respectant son consentement éclairé ;
- du droit d'exercer un choix dans ses prestations adaptées ;
- du droit de participation directe de l'usager à la conception et à la mise en œuvre du projet de Vie qui le concerne.

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/reco_projet.pdf

Basé sur une grille des besoins élaborée par l'institution, son ambition est de répondre aux demandes et besoins de chaque personne accueillie au Centre Reine Fabiola, en les impliquant toutes dans les choix qui les concernent au niveau de leur vie. Ce nouvel outil permet à tous les intervenants d'implémenter et de centraliser toutes les informations pertinentes et fiables autour de la personne handicapée de manière à en élaborer une « image » complète. Ce travail est renforcé par le suivi quotidien apporté par le mandataire en foyer d'hébergement et le mandataire en atelier de jour, tous deux faisant office de relais entre la personne et l'institution.

Très concrètement, le programme informatique du Projet de Vie permet une centralisation des informations avec mises à jour en temps réel. Interactif, accessible à tous les professionnels concernés et facile à utiliser, il favorise l'échange et les confrontations constructives entre intervenants.

Répondant aux attentes des personnes en situation de handicap elles-mêmes, ainsi que de leurs proches, de leurs représentants légaux ou encore des pouvoirs subsidiaires, le Projet de Vie contribue à l'amélioration croissante de la qualité de prise en charge offerte par le Centre Reine Fabiola.

UN PROJET DE VIE POUR CHAQUE PERSONNE ACCUEILLIE DANS L'INSTITUTION

Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers, que le professionnel s'emploie à intégrer dans le projet. Le processus à mobiliser pour cela – véritable apprentissage d'une co-construction patiente entre la personne et l'accompagnant – représente la meilleure réponse que peuvent apporter les professionnels face au risque d'une approche standardisée qui s'opposerait à l'objectif de personnalisation.

Didier Charlanne, Directeur de l'ANESM.
Recommandation de bonne pratiques.

Les attentes de la personne et le projet personnalisé

Un document appelé "Guide Projet de Vie" précise le cadre de référence utile à chacun pour remplir les items prévus dans le programme informatique. (Annexe 6)

Rôle du mandataire

- ◆ Par rapport à la personne en situation de handicap mental :
 - Il est un point de repère dans sa vie quotidienne.
 - Il favorise un climat de bienveillance et d'écoute active.
 - Il reçoit ses demandes.
 - Il évalue la couverture de ses besoins au niveau de son autonomie et de la prise en charge de l'environnement.
 - Il garantit l'individualisation de l'accompagnement proposé.
 - Il garantit sa participation optimale dans son projet de Vie : toute expression du bénéficiaire doit être notée et toute modification doit lui être expliquée en utilisant une communication adaptée.
 - Il l'aide à connaître l'institution et à solliciter les différents services.
 - Il accompagne le bénéficiaire par rapport au respect de ses engagements (membre élu du Conseil des Usagers, demande d'exercer son droit de vote, inscription à des activités de loisirs...) ainsi que dans les responsabilités qui lui incombent au quotidien (tâches au sein du foyer d'hébergement ou de l'atelier de jour).
- ◆ Par rapport à son équipe :
 - Il l'informe du travail qu'il mène avec le bénéficiaire, de la situation de celui-ci, de l'état de progression vers les objectifs définis dans son projet de Vie.
 - Il s'inscrit dans une démarche d'intervision avec ses collègues afin d'échanger sur les pratiques professionnelles et d'entretenir de bonnes relations de travail.
 - Il sollicite l'aide de ses collègues investis en tant que tiers dans les moments sensibles et propose de l'aide en retour.
 - Il organise, avec le support du chef d'équipe, la continuité du travail pendant les périodes où il est absent.
- ◆ Par rapport à l'institution
 - Il garantit la mise en œuvre du Projet de Vie et sa mise à jour en temps réel.
 - Il veille à ce que le Projet de Vie soit lisible, complet, écrit correctement, en interpellant qui de droit au besoin.
 - Il s'investit dans un travail de coordination avec les différentes équipes et les différents services pour mener à bien les actions définies dans le Projet de Vie.
- ◆ Par rapport à la famille
 - Il est l'interlocuteur de la famille en ce qui concerne le suivi quotidien du bénéficiaire. Il passe le relais à l'assistant(e) social(e) de référence qui devient alors le tiers en cas de situations sensibles.

LES MISSIONS DU MANDATAIRE

- Être un point de repère.
- Favoriser l'écoute et l'expression.
- Garantir l'individualisation de l'accompagnement.
- Aider le bénéficiaire à respecter ses engagements.
- Informer les autres intervenants et être collaborant.
- Apporter la coordination nécessaire pour mener à bien les actions.
- Être l'interlocuteur de la famille pour le suivi quotidien.
- Mettre à jour le Projet de vie, en étant réactif, par rapport au quotidien de la personne suivie.